

## VOYAGE À BOSTON

### Contrat d'engagement

Le voyage à Boston du 19 au 21 mai 2023 étant sous la responsabilité du Collège, il va de soi que les participant(e)s devront se conformer aux règlements en vigueur au Collège. Un encadrement rigoureux sera assuré par les enseignant(e)s et les adjoint(e)s de la 4<sup>e</sup> année du secondaire qui accompagneront les élèves. En ce sens, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à ce voyage pour un(e) élève qui, par ses agissements pendant l'année scolaire, n'a pas été en mesure de nous démontrer qu'il ou elle se comportera adéquatement pendant ce voyage ou pour un(e) élève qui demanderait un encadrement disciplinaire supplémentaire sur place.

Prenez note que lors de ce voyage étudiant, les élèves devront respecter les règlements suivants :

- Il est strictement interdit d'acheter, de consommer ou d'avoir en sa possession de l'alcool, des drogues, produits de vapotage ou tabac;
- Il est strictement interdit d'avoir en sa possession tout objet pouvant nous amener ou amener les autorités américaines à prendre des mesures contre nous, par exemple, une arme blanche, etc.;
- Il est strictement interdit de sortir de sa chambre d'hôtel après le couvre-feu sans motif valable approuvé par un(e) accompagnateur(-trice). Également, il est interdit à un(e) élève de se trouver dans la chambre d'un(e) élève du sexe opposé.

Si un(e) élève enfreint les règlements, à tout moment lors du voyage, il ou elle s'expose aux conséquences ci-dessous :

1. Devra retourner en autobus vers Montréal, aux frais de ses parents;
2. Sera suspendu(e) du Collège jusqu'à la fin de l'année scolaire;
3. Devra se présenter à la session du mois d'août pour faire ses examens.

Le personnel de direction agira en fonction de la gravité du comportement fautif.

Nous vous demandons de signer, en guise d'engagement à respecter les règlements susmentionnés, et de nous retourner cette feuille avant le 22 décembre 2022. Dans l'éventualité où vous refusez de signer ce document, vous ne pourrez pas participer au voyage.

**AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE À MOINS QUE L'ÉLÈVE NE TROUVE UN(E) REMPLAÇANT(E) POUR COMBLER SON ANNULATION. NOTEZ QUE TOUTE SUBSTITUTION DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ADJOINT(E) À LA DIRECTION.**

**Nous acceptons les règlements ci-haut et nous sommes conscient(e)s des conséquences qui s'y rattachent.**

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022

Nom et groupe de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_